



Vente de bien dit de loisir en gms

Par **Bartimus**, le 11/08/2010 à 19:45

Bonjour à tous,

Tout d'abord, n'étant pas habitué à ce genre de forum, je m'excuse par avance si mon sujet vous paraît hors sujet, ou mal renseigné.

Je suis là pour satisfaire ma curiosité sur un point,

Y a-t-il des freins de droit commercial pour la vente (en partenariat) de bien dit de loisir, comme les tickets de cinéma, piscine, théâtre etc.... dans une gms ?

Si oui lesquels ?

Et autre chose, peut-on motiver l'achat d'un bien de la gms en proposant des réductions sur un bien de notre partenaire (ex: pour un produit ciblé ou un montant d'achat, une réduction offerte sur le ticket de cinéma), ou cela pose-t-il un problème de droit commercial ?

J'ai un peu fureté sur le net, mais ne sachant pas quel terme exacte mettre dans la recherche, je n'ai donc rien trouvé de bien pertinent.

Toute aide serait la bienvenue ! Merci ;)